

## **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Éleine Déry, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet que :

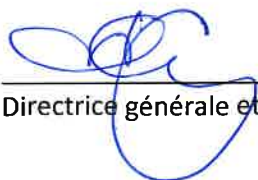
- Le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la *Loi sur la santé publique*;
- L'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;
- Depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent tenir leurs séances à huis clos sans la présence du public;
- Conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites au conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

En conséquence, le public est invité à transmettre ses questions à : [dg@lidgc.ca](mailto:dg@lidgc.ca)

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Éleine Déry, en ma qualité de Directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis public en affichant une copie à chacun des endroits établis par la loi et/ou le conseil le 10 janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT  
À L'Île-du-Grand-Calumet (Québec)  
Ce jour 10<sup>e</sup> du mois de janvier 2022



Directrice générale et greffière-trésorière